

Formation INTRA / INTER

Fiche actualisée le 1/05/2023

Article R4227-28 / Article R4227-39

Formacode 42872

Veille réglementaire UFACS - www.ufacs.org

Réfèrent handicap : Vanessa RIO

PUBLIC CONCERNE

- Tout public
- Tout salarié
- Personnel concerné par l'évacuation

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Maîtriser les fondamentaux de la lutte contre le feu
- Savoir utiliser les différents types d'extincteurs pour faire face à un feu
- Connaître la procédure et conduite à tenir en cas d'évacuation

PRE REQUIS

- > Aucun
- > Photo d'identité
- > Pièce d'identité

FORMATEUR

- > Formateur-expert en sécurité - incendie

MODALITE

- > Présentiel
- > de 9H à 17h
- > du lundi au vendredi

LIEU DE FORMATION

- * EN ENTREPRISE
- * DANS VOS LOCAUX

NOMBRE DE STAGIAIRES

- MINI > 4 stagiaires
- MAXI > 12 stagiaires

METHODE PEDAGOGIQUE

Démarche : inductive et/ou déductive suivant le chapitre et les stagiaires.

Méthode : affirmative, interrogative, active et/ou démonstrative suivant le chapitre et les stagiaires.

Outils : face-à-face pédagogique, exposés didactiques et interactifs, échanges, vidéo projection, ...

2H**PROGRAMME****CONSIGNES INCENDIE**

- Principales causes d'incendie
- Le triangle du feu et la combustion
- Les classes de feu
- Prévenir les risques
- Éteindre un feu : principes et moyens
- Alarme et alerte

CONSIGNES ÉVACUATION

- Visite des locaux
- Balisage, itinéraires d'évacuation, points de rassemblement
- Rôle des guide-file et serre-file pendant l'évacuation
- Alarme et alerte, sécurisation du personnel

Les guide-files et les serre-files sont les personnes chargées d'encadrer une évacuation en cas d'alarme incendie. Cette formation vous propose de désigner ces personnes en fonction de la configuration des locaux et de leur donner les bases pour agir rapidement et efficacement.

Article R4227-28 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs

Article R4227-39 : La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre de sécurité tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

CONDITIONS DE CERTIFICATIONS

- Validation des acquis via grille d'évaluation
- Mises en situations
- Attestation individuelle de formation
- Inscription sur le registre de sécurité * (règle APSAD R6)

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Extincteurs à eau pulvérisée et à dioxyde de carbone
- Bac à feu écologique
- Déclencheur manuel de formation
- Machine à fumée
- Vidéoprojecteur

Réfèrent Pédagogique

*Tony SALANON

TARIFS

- 62€ TTC - 52€ HT
- Tarif individuel 400€ HT
- Tarif Groupe

FINANCEMENT

100%

Taux de réussite EXAMEN*

94.5%

Taux de satisfaction*

*Source questionnaire d'évaluation au 01/12/2021